

T'CAP d'autopartager ?

Nouveau

sur le plateau de **Vernoux**

Vernoux-en-Vivarais et dans les communes alentours

L'autopartage entre particuliers



Vous êtes intéressé(e)s ?

Contact :
CAPCA service mobilités
04 75 64 88 46
transports@privas-centre-ardeche.fr

Economie - Convivialité - Mobilité - Écologie





CAPCA d'autopartager ?



La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche soutient l'autopartage entre particuliers et met désormais à votre disposition des outils pour faciliter ce mode de déplacement.

Lorsque vous n'utilisez pas votre voiture, elle peut être mise à disposition d'autres utilisateurs : votre famille, vos voisins, vos amis, etc.

Avec la CAPCA, allez plus loin et partager une voiture entre particuliers !

C'est quoi l'autopartage ?

L'autopartage est la mise en commun d'un ou plusieurs véhicules, utilisé(s) pour des trajets différents à des moments différents.

Pour qui ?

Ce service est destiné aux personnes souhaitant faire de l'autopartage entre particuliers et à celles qui en font déjà, à tous les acteurs et organismes souhaitant promouvoir et développer cette pratique ... et à tous ceux qui pensent que c'est une bonne idée mais qui se posent encore des questions !

Il est réservé aux habitants des communes suivantes : *Chalencon, Châteauneuf-de-Vernoux, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Silhac et Vernoux-en-Vivarais.*

Pourquoi partager une voiture ?

- Votre voiture passe l'essentiel de son temps sur un parking ou dans un garage
- Votre couple a deux voitures, mais la deuxième sert peu
- Vous ne possédez pas de voiture, mais vous aimeriez en avoir une de temps en temps pour des déplacements spécifiques : aller à une activité qui finit tard le soir, transporter de gros achats, utiliser un véhicule plus gros pour partir en vacances...
- Votre couple possède une seule voiture et il vous arrive d'en avoir besoin ponctuellement d'une seconde, sans que cela justifie d'en acheter une...

Pour quels avantages ?

- Les frais sont partagés, c'est donc économique.
- L'usage du véhicule (citadine utilitaire, camionnette ou même minibus) est rationalisé et optimisé, c'est donc écologique
- L'autopartage, c'est convivial, solidaire et éthique.

Que fait la CAPCA ?

Avec la CAPCA, autopartager c'est facile et sans risques ! L'agglomération permet aux propriétaires qui n'ont pas toujours besoin de leur véhicule d'entrer en relation avec des personnes qui n'en possèdent pas. Pour cela, la CAPCA gère la mise en relation entre les offres et les demandes; elle vous accompagne et vous conseille gratuitement : **assurance du véhicule, assistance dans la rédaction du contrat et le suivi du partage, mis à disposition d'outils pratiques et d'informations complémentaires.**

Comment ça se passe ?

Les personnes souhaitant pratiquer l'autopartage entre particuliers se mettent d'accord sur les règles de fonctionnement au sein d'un contrat signé par chacune, l'intelligence et la bonne entente sont de mise !

Ensuite, c'est très simple :

1. on réserve le véhicule,
2. on l'utilise,
3. on ses kilomètres,
4. les comptes sont faits tous les mois, tous les trimestres ou en fin d'année et vous pouvez par exemple partager les frais au prorata des kilomètres parcourus par chacun

Vous êtes intéressé(e)s ?

Contactez
le Service Mobilité et
Environnement
04 75 64 88 46

Inscription



<https://www.clem.mobi/>